
Avis sur la recevabilité de l'étude à impact

**Projet de restauration d'un tronçon
de la rivière Saint-Louis**

Dossier 3211-02-201

13 février 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis par PPG Canada inc./Alcan inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Juin 1999	Rapport sur la caractérisation des sédiments de la rivière Saint-Louis
Avril 2000	Rapport complémentaire sur la caractérisation des sédiments
11 février 2002	Dépôt de l'avis de projet au Ministère
4 mars 2002	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
28 mars 2002	Transmission de la directive et de l'avis de projet aux ministères et organismes consultés
25 novembre 2002	Dépôt de 30 copies de l'étude d'impact au Ministère
28 novembre 2002	Consultation interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact jusqu'au 10 janvier 2003
10 avril 2003	Envoi de questions et commentaires sur les volets dragage et transport des sédiments à l'initiateur de projet
22 mai 2003	Note de la DÉE concernant l'assujettissement de la cellule d'enfouissement
19 juin 2003	Dépôt de 30 copies de l'addenda 1 répondant aux questions et commentaires du 10 avril 2003
20 juin 2003	Consultation interministérielle sur l'addenda 1 jusqu'au 11 juillet 2003

25 juin 2003	Dépôt de 30 copies de l'addenda 2 intitulé « Demande d'autorisation - Cellule d'enfouissement de sols contaminés - Cellule no 12 »
27 juin 2003	Consultation interministérielle sur l'addenda 2 jusqu'au 4 juillet 2003
18 juillet 2003	Envoi de questions et commentaires sur le volet élimination des sédiments contaminés à l'initiateur de projet
17 octobre 2003	Dépôt de résultats d'analyses concernant les boues de saumures produites par PPG
27 novembre 2003	Dépôt de 30 copies des addendum 4 et 5 concernant le dragage et le transport des sédiments
28 novembre 2003	Dépôt de 30 copies de l'addenda 3 concernant la cellule d'enfouissement
9 janvier 2004	Consultation interministérielle sur les addendum 3, 4 et 5 jusqu'au 23 janvier 2004
12 février 2004	Dépôt de 30 copies de l'addenda 6 concernant la cellule d'enfouissement

2. DESCRIPTION DU PROJET

En 1999, une caractérisation des sédiments de la rivière Saint-Louis dans le secteur de Beauharnois a révélé la présence d'une contamination importante pour plusieurs paramètres chimiques, en occurrence le mercure, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les biphényles polychlorés (BPC) et l'Hexachlorobenzène (HCB). Une évaluation plus poussée de la toxicité de ces sédiments selon l'approche TRIAD a montré que la problématique de contamination est plus grande lorsque l'on s'approche des émissaires des compagnies PPG Canada inc. et Alcan inc. (PPG/Alcan), situés à environ 250 mètres en amont de la digue Howard-Smith dans la rivière Saint-Louis.

PPG/Alcan se sont donc engagées dans un projet de restauration des sédiments de la rivière pour le tronçon délimité par le barrage Howard Smith et les émissaires des compagnies.

Le projet consiste à isoler la zone de restauration et à draguer les sédiments, au moyen d'une drague mécanique à benne preneuse, pour les acheminer dans des conteneurs étanches vers une cellule d'enfouissement localisée sur les terrains mêmes de PPG Canada inc. La cellule à construire servirait notamment au dépôt de sols contaminés provenant des terrains de la compagnie et de boues de saumure générées par l'usine. La conception et l'exploitation de cette cellule devront respecter le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (L.R.Q., c. Q-2).

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de la Montérégie;
- la Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés;
- la Direction des politiques du secteur industriel, Service des matières résiduelles;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Société de la faune et des parcs du Québec;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
- le ministère des Régions;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PPG CANADA INC. ET ALCAN INC., *Restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis, Beauharnois, Québec : Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement - Rapport principal et annexes*, préparé par Dessau Soprin, novembre 2002, 148 p. et 11 annexes;
- PPG CANADA INC. ET ALCAN INC., *Restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis, Beauharnois, Québec : Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement - Addenda*, préparé par Dessau Soprin, juin 2003, 75 p. et 3 annexes;
- PPG CANADA INC., *Demande d'autorisation : Cellule d'enfouissement de sols contaminés (Cellule n° 12) - Présentation du projet*, préparée par Solmers Internationale inc., 17 janvier 2003, 25 p. et 4 annexes;
- PPG CANADA INC., *Projet de restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis à Beauharnois : Réponses aux questions et commentaires formulés par le MENV - Addenda n° 3*, préparé par Solmers Internationale inc., novembre 2003, 15 p. et 3 annexes;
- PPG CANADA INC. ET ALCAN INC., *Restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis, Beauharnois, Québec : Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement - Addenda 4*, préparé par Dessau Soprin, novembre 2003, 7 p. et 3 annexes;
- PPG CANADA INC. ET ALCAN INC., *Restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis, Beauharnois, Québec : Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement - Addenda 5*, préparé par Dessau Soprin, novembre 2003, 21 p. et 4 annexes;

- Lettre de M. Yves Gagnon de Solmers Internationale inc. à M. Pierre Michon du ministère de l'Environnement, datée du 10 février 2004, concernant des modifications à la conception de la cellule d'enfouissement n° 12 (addenda 6), 3 p. et 2 annexes.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 4 mars 2002.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Pierre Michon
Chargé de projet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique